

## **Les différentes mises à dispositions**

Conformément à l'article L. 2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la mise à disposition de cette salle aux syndicats et partis politiques sera consentie à titre gratuit dès lors que leur occupation est justifiée d'un intérêt public local.

Dans le cadre de l'application de la loi de Démocratie de proximité pour l'information des habitants et le traitement égalitaire des candidats, la gratuité sera appliquée aux candidats à une élection souhaitant réserver la Maison du peuple, pour la période couvrant la durée de la campagne officielle de chaque consultation électorale, ainsi que les deux mois qui précèdent.

En outre, et conformément à l'article L. 2125-1 du Code de la propriété des personnes publiques (CG3P), la gratuité sera accordée à toute réunion organisée par la Ville de Poitiers, CCAS, Communauté urbaine de Grand Poitiers et les associations de Poitiers à but non lucratif et dont l'occupation concourt à la satisfaction d'un intérêt public local.

La mise à disposition à titre gracieux fait l'objet d'une valorisation correspondant au tarif 2 de location des deux salles.

En toute hypothèse, la location de cette salle devra faire l'objet de la signature d'une convention de location préalablement à toute occupation conformément aux règles édictées par le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

En cas d'annulation de la réservation, après signature de la convention de location (Autorisation d'occupation temporaire (AOT)), dans les 7 jours ouvrés qui précèdent la manifestation, le montant total TTC de la location restera à la charge de l'organisateur. Cette procédure sera aussi appliquée aux organisateurs qui bénéficient de la gratuité, avec dans ce cas l'application d'une pénalité dont le calcul sera établi sur la base du tarif 1.

Une pénalité de 150,00 € est appliquée ou valorisée pour ménage non fait lorsque la salle est rendue sans avoir été parfaitement nettoyée. La pénalité s'applique également aux organisateurs qui bénéficient de la gratuité.

**Salle Timbaud de la Maison du peuple  
située à Poitiers, 21 bis Arsène Orillard**

Toute vente de produits et de services est strictement interdite est strictement interdite pour la Maison du Peuple.

CONDITIONS D'APPLICATION DU TARIF	TARIF DE LOCATION SALLE TIMBAUD 2023	
	Maison du Peuple Salle Timbaud	Sonorisation
<p><b>Gratuité :</b></p> <p>Toute manifestation organisée par la Ville de Poitiers, les associations à but non lucratif, les établissements scolaires du 1er degré, du 2d degré et universitaires, les syndicats, les partis politiques du territoire de Poitiers.</p>	<p>demi- journée 0,00 € journée 0,00 €</p>	<p>0,00 €</p>
<p><b>Tarif 1 :</b></p> <p>Toute manifestation organisée par des associations de Poitiers avec des entrées payantes ou de la vente, les administrations et les établissements du 1er et 2d degré et universitaires, les sociétés privées, les syndicats, les partis politiques, les particuliers hors Poitiers.</p>	<p>- demi-journée 70,00 €</p>	<p>76,00 €</p>
<p><b>Tarif 2 :</b></p> <p>Toute manifestation organisée par des associations de Poitiers avec des entrées payantes ou de la vente, les administrations et les établissements du 1er et 2d degré et universitaires, les sociétés privées, les syndicats, les partis politiques, les particuliers hors Poitiers.</p>	<p>- journée 127,00 €</p>	<p>76,00 €</p>

**Salons de Blossac situés à Poitiers,  
9 rue de la Tranchée**

CONDITIONS D'APPLICATION DU TARIF	FORFAIT PAR JOUR DE LOCATION 2023		
	Local	Cuisine	Sonorisation
<p><b>SALLE D'HONNEUR, SALLE DU BAR ET SALLES 1 - 2 et 3</b></p> <p><b><u>Gratuité :</u></b></p> <p>Toute manifestation organisée par la Ville de Poitiers, les établissements scolaires du 1er degré, du 2d degré et universitaires, les syndicats, et les associations à but non lucratif, les partis politiques du territoire de Poitiers, ainsi que par le CCAS et la Communauté urbaine de Grand Poitiers.</p>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<p><b><u>SALLE D'HONNEUR ET SALLE DU BAR Tarif 1</u></b></p> <p>Toute manifestation organisée par les associations de Poitiers avec des entrées payantes ou de la vente, les administrations et leurs établissements publics, les établissements scolaires du 1er et 2d degré et universitaires, les associations et les particuliers de Grand Poitiers.</p>	<b>591,00 €</b>	<b>106,00 €</b>	<b>235,00 €</b>
<p><b><u>SALLE D'HONNEUR ET SALLE DU BAR Tarif 2 :</u></b></p> <p>Toute manifestation organisée par les sociétés privées ainsi que les associations, les administrations et leurs établissements publics, les établissements scolaires, et les particuliers hors Grand Poitiers.</p>	<b>1 261,00 €</b>	<b>106,00 €</b>	<b>235,00 €</b>
<p><b><u>SALLE D'HONNEUR OU SALLE DU BAR Tarif 1 :</u></b></p> <p>Toute manifestation organisée par les associations de Poitiers avec des entrées payantes ou de la vente, les administrations et leurs établissements publics, les établissements scolaires du 1er et 2d degré et universitaires, les associations et les particuliers de Grand Poitiers.</p>	<b>318,00 €</b>	<b>106,00 €</b>	<b>80,00 €</b>
<p><b><u>SALLE D'HONNEUR OU SALLE DU BAR Tarif 2 :</u></b></p> <p>Toute manifestation organisée par les sociétés privées ainsi que les associations, les administrations et leurs établissements publics, les établissements scolaires, et les particuliers hors Grand Poitiers.</p>	<b>659,00 €</b>	<b>106,00 €</b>	<b>235,00 €</b>
<p><b>SALLE 1 (23 personnes) ou SALLE 2 (30 personnes)</b> Réunion, formation, concours.</p>	<b>106,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<p><b>SALLE 3 ( 50 personnes)</b> Réunion, formation, concours.</p>	<b>223,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<p><b>SALLE 3 ( 50 personnes)</b> Evénements familiaux.</p>	<b>212,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>